

LE BABY-TENNIS AU TCBB – SAISON 2017-2018



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de proposer à votre enfant, inscrit sur notre liste d'attente, de participer dès la rentrée prochaine à la nouvelle activité proposée par le TCBB, le Baby-Tennis.

Le Baby-Tennis : cette nouvelle activité a pour objectifs de développer la psychomotricité, d'éveiller au jeu de balle, et de découvrir la raquette.

Le Baby-Tennis se déroule sur terrain couvert dans les nouvelles installations du site Le Gallo (39-43 quai Alphonse Le Gallo), avec tout le matériel adapté (balles, raquettes et équipement de motricité). Un cours dure 1h, il y a 1 enseignant diplômé pour 6 enfants, la capacité maximale étant de 18 enfants.

La saison 2017-2018 se déroulera du 30 septembre 2017 jusqu'au 23 juin 2018, hors vacances scolaires et jours fériés, (cf calendrier en pièce jointe) et proposera 30 semaines de cours.


Cette formation concerne uniquement les enfants nés en 2013. Attention : le nombre de places est limité à 18 jeunes pour cette prochaine saison et les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.



MODALITES - TARIF ET INSCRIPTION

Cette formation annuelle coûte 460 euros et comprend la licence-assurance 2018 obligatoire de la Fédération Française de Tennis. L'établissement d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis devra être en votre possession pour la saison complète 2017-2018. (A garder chez vous).

En dehors de leurs séances, les enfants inscrits au Baby-Tennis n'ont pas la possibilité de jouer sur les terrains du club.

 Cette formation ne bénéficie pas de la réduction famille et ne peut non plus en faire bénéficier un autre membre de la même famille puisqu'il n'y a pas de cotisation annuelle incluse permettant de jouer sur les terrains du club dans la formation Baby-Tennis.

L'inscription de votre enfant se fait exclusivement en ligne entre le 2 et le 11 juin 2017

Comment procéder :

1/ Cliquer sur le lien envoyé par courriel aux jeunes de la liste d'attente.

2/ Déposer ou faire parvenir au TCBB **avant le 15 juin 2017** dernier délai le règlement de 460 euros en précisant : nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné par notre proposition. Seul le règlement déclenche le traitement et la prise en charge du dossier d'inscription.

Toute la procédure est disponible sur le site internet du TCBB : www.tcbb.org - Rubrique Baby-Tennis

Modalités de règlement :

En 1 fois : Chèque, espèces ou CB d'un montant de 460 euros

En 2 chèques de 230 euros datés du jour d'émission et encaissés : 01/07/2017 et 01/10/2017

En 3 chèques (150 + 150 +160) datés du jour d'émission et encaissés : 01/07/2017 - 01/10/2017 et 01/01/2018



Aucun remboursement ne sera effectué après démarrage de l'activité

3/ Vous pourrez visualiser la confirmation de l'inscription de votre enfant sur le site internet du TCBB. L'horaire du cours de votre enfant vous sera envoyé au début du mois de juillet.



Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au TCBB pour la saison à venir, il sera maintenu sur la liste d'attente et nous vous proposerons l'an prochain de l'inscrire au Mini-Tennis. Pour toute information complémentaire : tcbb@fft.fr

Philippe JOLIOT, Directeur du TCBB